



# Bruges

2023-PERM-120

DAJCPC / BT/QBC/MP

## Arrêté du maire portant délégation de signature à **Charlène PILLOT, Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Citoyenneté**

Le Maire de la Commune de Bruges (33520),

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-19 qui confère au Maire le pouvoir de donner délégation de signature au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques et aux responsables de services communaux,
- **CONSIDERANT** que dans le cadre de ses fonctions, Madame Charlène PILLOT, Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Citoyenneté, est amenée à signer, délivrer et viser toutes sortes de documents,
- **CONSIDERANT** les besoins constatés pour l'exécution des actes courants et l'intérêt d'une bonne administration de la collectivité,

### ARRÊTE

-----

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

L'arrêté n°2021-PERM-67 du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à **Madame Charlène PILLOT, Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Citoyenneté**, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes.

#### ARTICLE 2

Madame le Maire donne, sous son contrôle et sa responsabilité, à **Madame Charlène PILLOT, Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Citoyenneté**, délégation de signature pour les missions suivantes :

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- Certification matérielle et conforme des délibérations et arrêtés,
- Délivrance des expéditions de ces registres,
- Bordereaux d'archives (visa d'élimination etc.),
- Déclaration de sinistre assurances
- Saisine d'un avocat et suivi des actes de l'avocat,

#### FUNÉRAIRE :

- Autorisation de transport de corps sans mise en bière
- Autorisation de transport de corps après mise en bière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
033-213300759-20230724-ARR-2023-120-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/07/2023



# Bruges

- Autorisation de soins de conservation
- Autorisation d'inhumation ou de crémation
- Autorisations d'exhumation,
- Autorisations de travaux,
- Correspondances avec les opérateurs funéraires pour pénétrer dans les cimetières,
- Correspondances pour la vente de concessions

## ETAT CIVIL :

- Délivrance actes état civil,
- Apposition de mentions,
- Réception des déclarations,
- Rédaction des actes,
- Audition de mariage,
- Délivrance livret de famille et duplicata,
- Certificat de célibat,
- Changement de nom de famille,
- Changement de prénom,
- Rectification des erreurs ou omissions purement matérielles,
- Enregistrement des PACS

## ELECTIONS :

- Attestation d'inscription sur les listes électorales,
- Récépissé dépôt d'inscription sur les listes électorales,
- Statuer sur les demandes d'inscriptions sur les listes électorales

## AFFAIRES GENERALES :

- Légalisation des signatures,
- Attestation d'accueil,
- Attestation dépôt attestation accueil,
- Imprimés de recensement citoyen,
- Liste annuelle de recensement,
- Bilan annuel des attestations d'accueil,
- Attestation de départ à l'étranger,
- Certificat de vie,

Elle peut valablement délivrer toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes, conformément à sa délégation définie ci-dessus.

## ARTICLE 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Commune et notifié conformément aux textes en vigueur. Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Gironde, représentant de l'Etat,
- Monsieur le Trésorier Public de la Ville,
- L'intéressé pour notification.



# Bruges

## ARTICLE 4

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet dans les deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité : d'un recours gracieux adressé à Madame le Maire, étant entendu que le silence de l'administration vaudra décision tacite de rejet, et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux.

Fait à Bruges, le 13 juillet 2023



Le Maire,

Brigitte TERRAZA

Signature originale Madame Charlène PILLOT :